

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023												
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		7 dont DGS : 5 H ou 2 F		DGAS : 2 F 4 H	DGST : 0 H ou 0 F	Expert ht niveau- directeur de projet : 0 H ou 0 F						
(B) N° de département :		01			(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023				
(C) Nom de la collectivité		(D) Nature			Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME		
DEPARTEMENT DE L'AIN		département			DGS			DGS				
					DGAS	1	1	DGAS				
					DGST			DGST				
					Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet				
					Total par sexe	1	1	Total par sexe en 2023	0	0		
Ne remplir que les cases colorées					(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)							
					Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME					
					DGS							
					DGAS	2						
					DGST							
					Expert de haut niveau- Directeur de projet							
					Total par sexe années antérieures	2	0					
					(H = F + G) Total primo par sexe	2	0					
					(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023							
					(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)							
Au titre du 1 ^{er} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe			0							
		Nombre d'unités manquantes			Néant	Néant						
		Contribution due										
Au titre du 2 ^{ème} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe			0							
		Nombre d'unités manquantes			Néant	Néant						
		Contribution due										

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.